

Soutenues par une situation économique intérieure et internationale généralement saine, les institutions financières canadiennes ont affiché de meilleurs résultats en 2004. Les banques, les assureurs-vie et les assureurs multirisques ont tous fait état d'un accroissement du rendement moyen de leurs capitaux propres.

Évaluation des risques et intervention

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« . . . superviser les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et à ses exigences découlant de l'application de ces lois[, et à]...aviser sans délai la direction et le conseil d'administration de la mauvaise situation financière de l'institution ou de son défaut de se conformer aux lois qui la régissent ou à ses exigences et, le cas échéant, de prendre ... des mesures pour corriger la situation sans plus attendre. »

Contexte financier

Les principales institutions financières canadiennes sont très présentes sur la scène internationale et y occupent une place de plus en plus importante à la suite d'acquisitions ou de la mise en application de stratégies de croissance aux États-Unis, en Asie et en Europe. C'est ainsi que l'évolution de la situation économique, politique et sectorielle à l'étranger revêt de plus en plus d'importance, influant sur le rendement financier des institutions canadiennes et, par conséquent, sur la sûreté et la stabilité de ces dernières.



LISE NADEAU
*Surveillante principale,
GIF – Montréal,
Secteur de la surveillance*

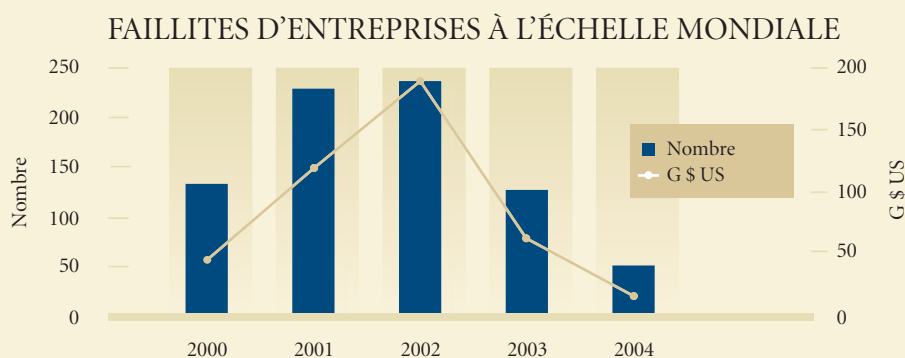
L'économie mondiale a poursuivi son expansion en 2004. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a été particulièrement marquée en Chine et aux États-Unis, les deux principaux partenaires commerciaux du Canada.

L'économie canadienne a profité d'une croissance substantielle au premier semestre de 2004 sous l'aiguillon du secteur des ressources naturelles, marqué par une flambée des prix de l'énergie et des produits de base hors énergie. Cependant, l'appréciation du dollar canadien a freiné les exportations au cours des derniers mois de 2004, ce qui a tempéré la croissance pour l'ensemble de l'année. Dans l'entre-temps, la faiblesse des taux d'intérêt et la grande confiance des consommateurs ont incité les ménages à porter leur endettement à des niveaux sans précédent d'après le ratio de la dette au revenu disponible.

Soutenues par une situation économique intérieure et internationale généralement saine, les institutions financières canadiennes ont affiché de meilleurs résultats en 2004. Les banques, les assureurs-vie et les assureurs multirisques ont tous fait état d'un accroissement du rendement moyen de leurs capitaux propres. Toutefois, dans le cas de l'industrie des assurances multirisques, la viabilité des résultats suscite toujours de l'incertitude, surtout dans le secteur de l'assurance automobile.

Les niveaux de capitalisation demeurent élevés, ce qui procure aux institutions un coussin raisonnable contre les pertes imprévues tout en leur permettant de se développer, d'accroître leurs dividendes et, dans certains cas, de racheter leurs actions ordinaires.

Grâce à la réduction du crédit d'envergure aux entreprises et du nombre de faillites et de décotes, les grandes banques ont pu abaisser leurs provisions nettes pour pertes sur prêt, ce qui a accru la rentabilité des opérations de crédit aux entreprises.



La hausse des bénéfices des entreprises a réduit le nombre de faillites de ces dernières à l'échelle mondiale en 2004.

Source : Standard & Poor's

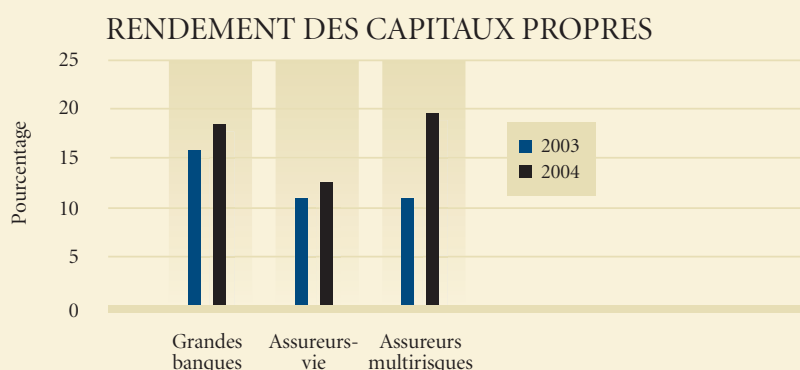
Les services bancaires aux particuliers ont constitué l'un des principaux vecteurs des résultats d'exploitation des banques, l'expansion du crédit des ménages restant vigoureuse. En outre, les marchés boursiers ont connu une progression généralisée. L'indice composite S&P/TSX a gagné 12,5 % en 2004, neuf groupes d'industries sur dix affichant des résultats positifs. Par conséquent, les institutions financières ont ajouté à leurs gains provenant des opérations sur les marchés financiers et de la gestion du patrimoine.



JULIE TRUDEAU

Gestionnaire,
Soutien des systèmes
de production,
Infrastructure
et services techniques,
Secteur des services intégrés

Face à l'évolution du contexte, le Secteur de la surveillance du BSIF a intensifié ses activités d'évaluation des risques et d'intervention dans des domaines névralgiques. Comme les autorités et les investisseurs ciblent certaines pratiques de conduite sur les marchés, de contrôle et de comptabilité, surtout aux États-Unis, les organismes de surveillance encouragent les institutions financières à insister davantage sur la gestion du risque d'atteinte à la réputation. On cible aussi davantage l'examen de l'efficacité avec laquelle les institutions financières luttent contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

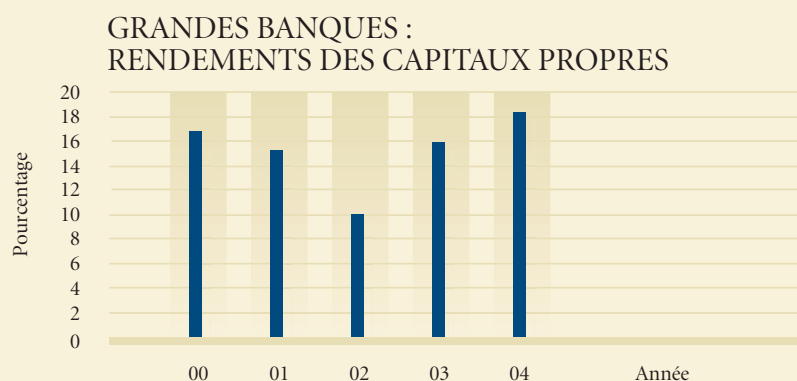


Toutes les industries de services financiers ont déclaré une hausse du rendement des capitaux propres en 2004.

Grandes banques canadiennes

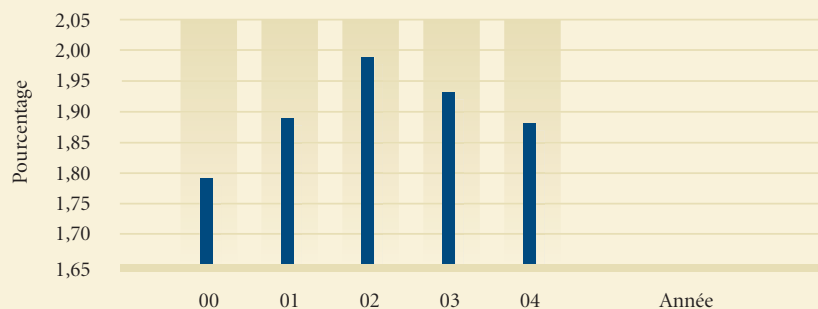
Les six plus grandes banques canadiennes sont demeurées très rentables en 2004; le rendement moyen de leurs capitaux propres a atteint 18,3 %, contre 15,9 % en 2003.

Cette amélioration des résultats découle en bonne partie de la réduction des provisions pour pertes sur prêt en raison des conditions économiques favorables, des recouvrements et d'une diminution de la réserve générale. Les services bancaires intérieurs aux particuliers ont très bien fait en dépit de la compression des marges d'intérêt découlant de la forte concurrence. Les faibles taux d'intérêt qui ont prévalu pendant la majeure partie de 2004 ont alimenté la très forte activité sur les marchés des prêts hypothécaires et du crédit à la consommation. Les activités de gestion du patrimoine ont produit d'excellents résultats, soutenus par le regain de confiance des investisseurs et par l'appréciation des actifs. Le renforcement des marchés financiers a aussi donné un coup de pouce aux produits tirés des placements et des services bancaires de gros, tandis que les résultats des opérations étrangères ont encore été mitigés, comme par les années passées.



Les grandes banques ont encore déclaré un taux moyen élevé de rendement des capitaux propres en 2004.

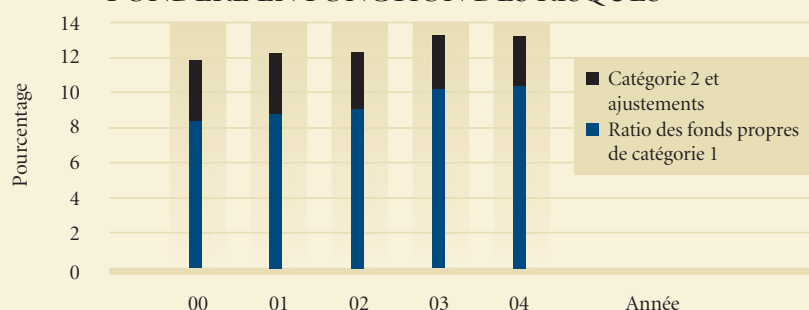
GRANDES BANQUES : ÉCART – EXCÉDENT DU REVENU D'INTÉRÊT SUR LES FRAIS D'INTÉRÊT/ACTIF TOTAL MOYEN



Les faibles taux d'intérêt et la vive concurrence ont continué de rogner les marges des grandes banques en 2004.

Les ratios de fonds propres restent élevés. Le ratio moyen du total des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques est demeuré légèrement supérieur à 13 % à la fin de 2004, ce qui dépasse largement le seuil minimal de 8 % établi par la Banque des règlements internationaux (BRI) et la cible de 10 % fixée par le BSIF. Ces niveaux élevés de fonds propres ont fourni aux banques les ressources nécessaires pour procéder à des acquisitions futures et pour continuer d'accroître leurs dividendes ou de racheter leurs actions ordinaires. L'accroissement des fonds propres protège en outre contre la détérioration attribuable au risque de litige lié aux opérations de courtage (Enron, p. ex.) et d'autres événements imprévus.

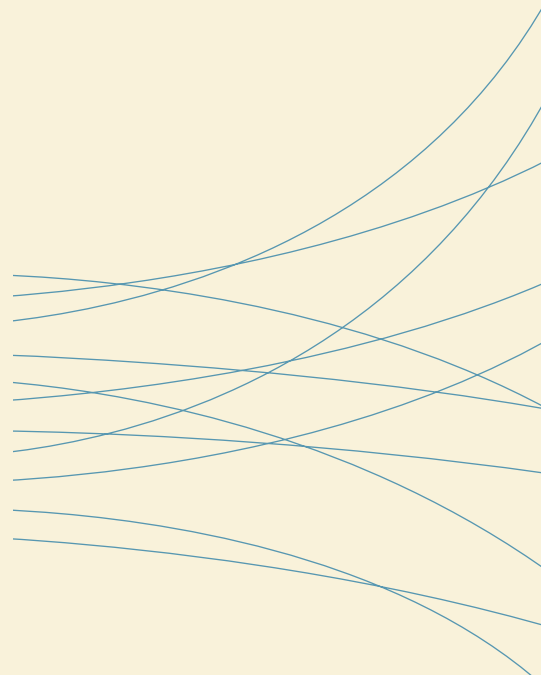
GRANDES BANQUES : RATIO DES FOND PROPRES PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

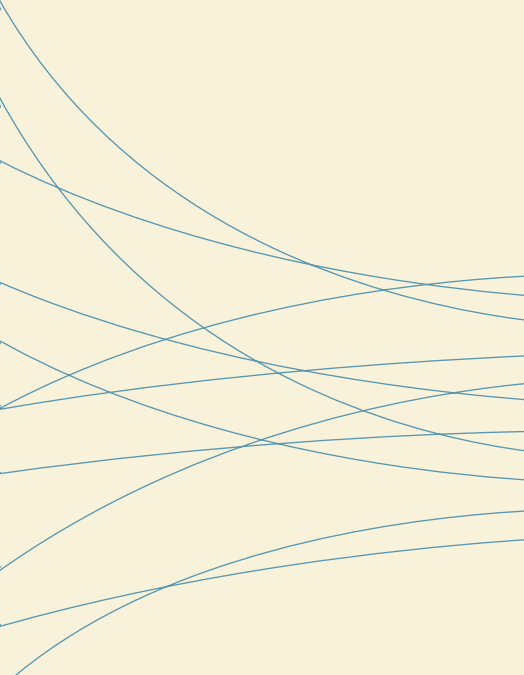


Les ratios de fonds propres des six plus grandes banques sont demeurés élevés en 2004.

Dans l'ensemble, en 2004-2005, le BSIF était satisfait de la situation financière et des pratiques de gestion des risques des grandes banques canadiennes. Ces dernières devront toutefois relever plusieurs défis dans un avenir prochain.

Nombre de grandes banques ont profité d'un provisionnement très faible ou négatif en 2004, et la progression des bénéfices devrait s'essouffler en 2005 alors que les provisions pour pertes sur prêt toucheront le fond. Même si les opérations de détail sur le marché intérieur devraient être vigoureuses, l'expansion pourrait être moins forte qu'au cours des deux dernières années. En outre, la part des marchés des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts personnels détenue par l'ensemble des grandes banques diminue au profit des intervenants de moindre envergure. Heureusement, l'augmentation du niveau général des taux d'intérêt devrait permettre aux banques d'accroître légèrement leur marge d'intérêt nette.





Dans l'ensemble, le BSIF est satisfait de la situation financière et des pratiques de gestion des risques des grandes banques canadiennes en 2004-2005.

Face à la demande anémique des entreprises, les grandes banques pourraient être tentées d'accroître leur exposition au risque de crédit, et peut-être au risque de marché, pour soutenir leurs produits. On a déjà constaté un assouplissement des normes de souscription du crédit aux entreprises et aux particuliers en 2004-2005. Le Secteur de la surveillance du BSIF continuera d'insister auprès des grandes banques pour qu'elles établissent les contrôles nécessaires à la gestion de ce risque accru.

La vigueur soutenue du dollar canadien pourrait miner la rentabilité des opérations étrangères des grandes banques. Cela pourrait aussi avoir un impact négatif sur certaines sociétés emprunteuses, surtout dans le secteur manufacturier, ce qui ternirait la qualité du crédit.

Trois grandes banques ont annoncé des acquisitions à l'étranger en 2004, ce qui ajoute au risque et à la complexité de la supervision nécessaire.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II) par les grandes banques progresse bien. Cette initiative internationale fera mieux correspondre les fonds propres aux risques. L'on s'attend aussi à des retombées corrélatives sous forme d'une amélioration des données aux fins de gestion des risques et d'une insistance plus marquée sur des questions comme le risque opérationnel.

Le Secteur de la surveillance du BSIF a continué de privilégier la supervision des contrôles des banques à l'égard du risque d'atteinte à la réputation et du respect de la législation sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, surtout dans le cadre de leurs opérations aux États-Unis.

Autres institutions de dépôts

Les institutions de dépôts canadiennes de moindre envergure et les banques étrangères appliquent un large éventail de stratégies d'affaires. Les facteurs qui influent sur ces institutions sont donc diversifiés et ces dernières sont exposées à des risques propres aux stratégies adoptées par chacune d'elles.

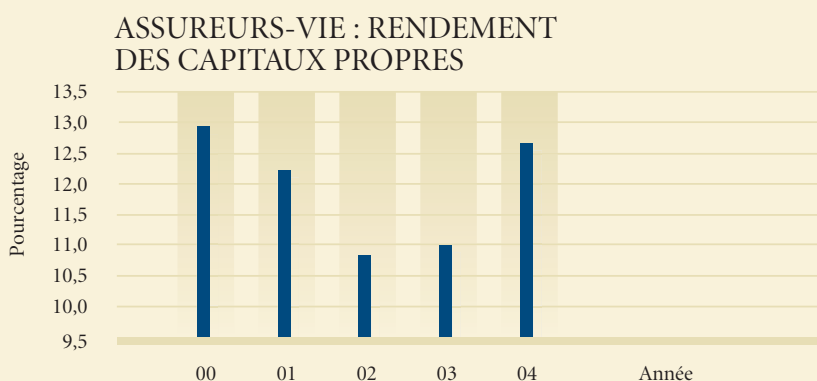
Sous l'aiguillon de la forte expansion de l'économie canadienne et de la vigueur soutenue de la demande de crédit des ménages en 2004, les résultats d'exploitation des institutions de dépôts de moindre envergure ont progressé d'une année sur l'autre. Même si la majorité de ces institutions ont affiché des taux de rendement des capitaux propres inférieurs à ceux des grandes banques, elles ont été nettement plus nombreuses que l'année précédente à obtenir des résultats comparables. Les niveaux de fonds propres sont demeurés stables et la qualité des actifs s'est accrue.

Compte tenu de la croissance de plusieurs institutions de dépôts de moindre envergure, la nécessité de mieux atténuer les risques s'est imposée. Le Secteur de la surveillance du BSIF a également vérifié dans quelle mesure ces institutions se conforment aux mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, et il a fourni une rétroaction à certaines institutions suivant les besoins.

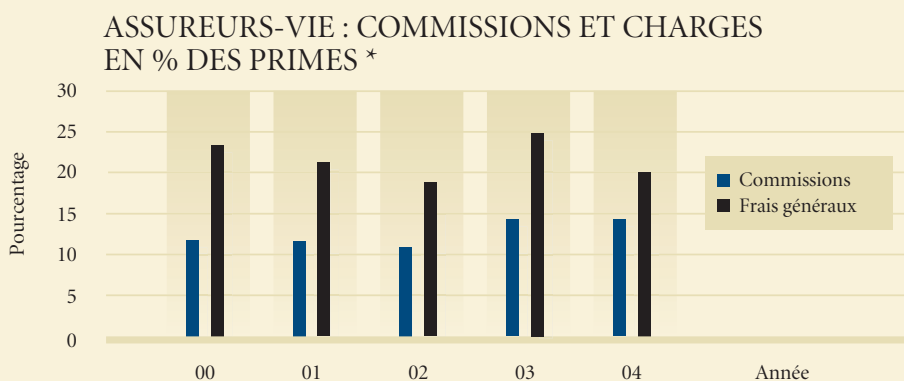
Sociétés d'assurance-vie

L'industrie canadienne de l'assurance-vie a encore affiché d'excellents résultats financiers en 2004, le rendement moyen de ses capitaux propres ayant augmenté pour s'établir à près de 13 %. De façon générale, les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont mieux fait que l'ensemble de l'industrie, ce qui traduit des différences au chapitre des régions desservies et des économies d'échelle.

La stabilité des produits tirés de la plupart des gammes de produits a aidé à soutenir la rentabilité. Même si les ventes intérieures d'assurance-vie ont relativement stagné, les produits générés par les fonds distincts ont connu une saine croissance avec le redressement des marchés boursiers. Les produits de placement ont aussi augmenté par rapport à l'année précédente.



L'industrie de l'assurance-vie a été plus rentable en 2004.



* Les résultats de 2002 font abstraction des réassureurs.

Le contrôle soutenu des charges a contribué à la vigueur de l'industrie de l'assurance-vie en 2004.

Les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont toutes signalé une forte hausse du revenu net tiré des activités intérieures et internationales en 2004. L'apport des opérations aux États-Unis a atteint un sommet de plus du quart du revenu net total, traduisant la relance de l'économie américaine et l'impact de récentes acquisitions.

Dans l'ensemble, même si les récentes acquisitions ont réduit les capitaux propres des assureurs-vie, ces derniers demeurent très élevés. Le BSIF a fixé une cible de surveillance à l'égard du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés canadiennes. Le ratio moyen du MPRCE des assureurs-vie canadiens était de 209 % en 2004, ce qui dépasse nettement la cible de surveillance de 150 %. De façon générale, l'actif était aussi de bonne qualité.

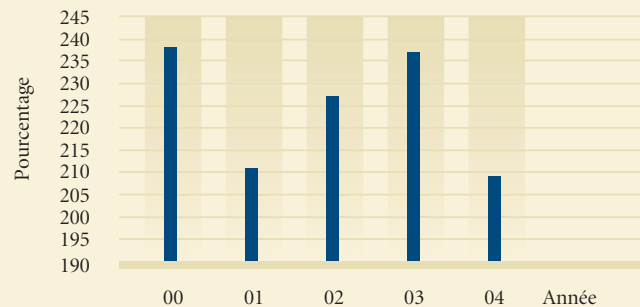


L'industrie canadienne de l'assurance-vie a encore affiché d'excellents résultats financiers en 2004, le rendement moyen de ses capitaux propres ayant augmenté pour s'établir à près de 13 %. De façon générale, les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont mieux fait que l'ensemble de l'industrie, ce qui traduit des différences au chapitre des régions desservies et des économies d'échelle.

THAD NEWMAN

Surveillant spécialisé,
GIF – Vancouver,
Secteur de la surveillance

ASSUREURS-VIE : RATIOS DU MMRPCE



Même si les récentes acquisitions des assureurs-vie ont réduit leurs ratios du MMRPCE, ces derniers sont demeurés nettement supérieurs aux seuils établis par le BSIF.

Bien que l'industrie de l'assurance-vie ait continué de bien faire en 2004, il y a eu d'autres regroupements au Canada alors que certains assureurs étrangers de moindre envergure ont décidé de se retirer du marché. Ces tendances pourraient se maintenir si les institutions de plus petite taille continuent d'avoir peine à exercer une concurrence efficace au Canada.

La stagnation des produits tirés des produits haut de gamme sur le marché intérieur est un défi à relever. Les assureurs continueront donc de miser sur le contrôle des charges pour accroître leurs bénéfices.

Les faibles taux d'intérêt et les marchés boursiers volatils continueront de toucher les institutions offrant des produits à rendement garanti et celles avec des engagements à l'égard des garanties au titre des prestations de décès ou de l'échéance sur leurs produits de fonds distincts. Le Secteur de la surveillance du BSIF supervise les efforts déployés par les institutions pour s'adapter à ces conditions, et les indicateurs sont généralement positifs.

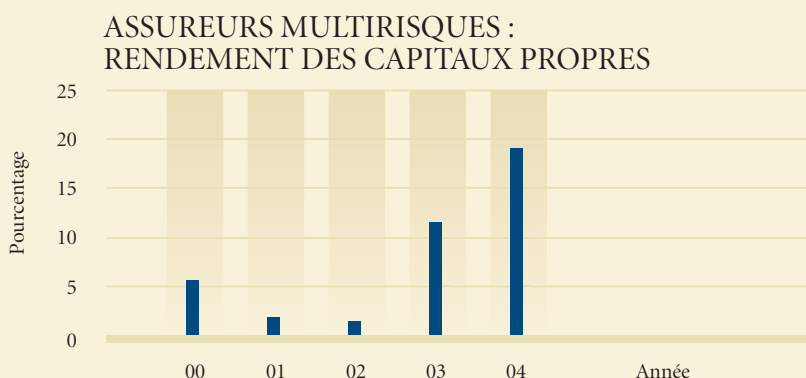
La gestion du risque d'atteinte à la réputation est un autre défi pour l'industrie. Par exemple, on scrute davantage le lien entre l'assureur et le réassureur et l'on a décelé, aux États-Unis, des cas de comptabilisation irrégulière de la réassurance financière et de divulgation inadéquate d'opérations avec des réassureurs affiliés. Le BSIF examine activement les traités de réassurance négociés par les sociétés de plus grande envergure. En outre, le Secteur de la surveillance étudie les politiques et les pratiques des institutions servant à gérer les risques liés aux divers types de partenariat stratégique (p. ex., les tiers fournisseurs de services et les fonds d'investissement).

L'industrie devra aussi demeurer vigilante à l'égard des questions actuarielles. On est à revoir la mesure dans laquelle les vérificateurs s'appuient sur les rapports établis par les actuaires désignés. Il faut mettre l'accent sur la qualité de l'information publiée au sujet du passif actuariel, et le Secteur de la surveillance du BSIF examine l'adéquation des pratiques de déclaration des changements actuariels des assureurs-vie.

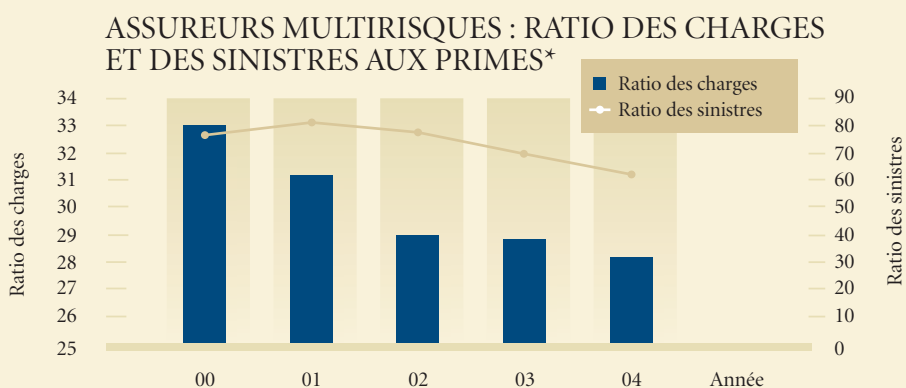
Secteur des assurances multirisques

Après avoir connu une nette amélioration en 2003, l'industrie des assurances multirisques a poursuivi sur sa lancée en 2004. Les bénéfices nets ont doublé par rapport à l'an dernier. Le rendement moyen des capitaux propres a atteint 19,1 %, contre 11,6 % en 2003 et seulement 1,4 % en 2002. Toutefois, ces améliorations n'ont pas profité de manière égale à l'ensemble des assureurs et des gammes de produits.

La Facility Association (le marché résiduel de l'assurance automobile) a rebondi en 2004, affichant des bénéfices de 500 millions de dollars qui ont compensé la perte du même montant subie l'année précédente. Le nombre d'automobilistes couverts par la Facility Association a nettement diminué.



La rentabilité de l'industrie des assurances multirisques a nettement progressé en 2004, surtout grâce à de meilleurs résultats de souscription.



* Ratio des charges et des sinistres aux primes acquises.

L'amélioration des résultats de souscription s'explique par la hausse des primes et par la diminution des sinistres en assurance automobile.

JUDY ORLANDO

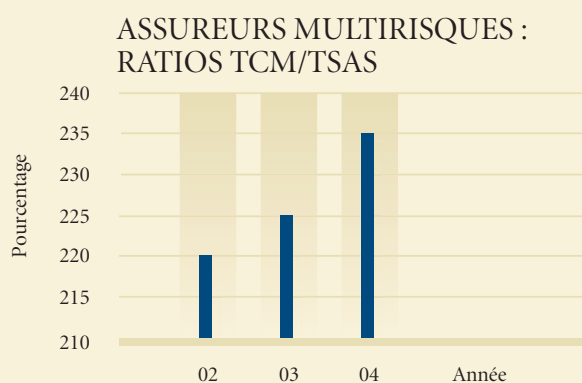
Adjointe administrative,
GIF – Vancouver,
Secteur de la surveillance



En 2004, le nombre d'assureurs multirisques sur la liste des institutions sous surveillance a nettement diminué en raison du redressement général de la situation de l'industrie des assurances multirisques et de l'intervention du BSIF.

La forte hausse de la rentabilité globale de l'industrie des assurances multirisques est surtout attribuable à de meilleurs résultats de souscription. Le secteur de l'assurance automobile continue d'afficher le redressement le plus marqué. Par suite des réformes opérées par plusieurs administrations pour réduire les frais de règlement, le ratio sinistre-primas moyen de l'industrie est tombé à 68 % comparativement à un sommet de 90 % il y a quelques années. La hausse des produits de placement a aussi accru la rentabilité de l'industrie. L'effet de l'actualisation sur le niveau du passif actuariel a été négligeable.

L'adéquation du capital a continué de progresser en 2004 grâce à l'augmentation des bénéfices et à l'obtention de nouveaux capitaux. Le Test du capital minimal (TCM) des sociétés canadiennes, ou le Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) des sociétés étrangères exploitant une succursale au Canada, a gagné 10 % en moyenne pour s'établir à un niveau de 235 %, ce qui dépasse largement la cible minimale de surveillance de 150 % établie par le BSIF.



Les ratios du TCM/TSAS ont continué de croître en 2004 en raison de la poussée des bénéfices et de l'apport de nouveaux capitaux.

En 2003, les assureurs multirisques étaient très présents sur la liste des institutions financières sous surveillance du BSIF. En 2004, le nombre d'assureurs multirisques sur cette liste a nettement diminué en raison du redressement général de la situation de l'industrie et de l'intervention du BSIF. Compte tenu d'un certain nombre de facteurs d'incertitude, le BSIF continue de surveiller étroitement l'industrie.

Le marché de l'assurance automobile, qui intervient pour plus de la moitié du revenu-primas, demeure incertain. On prévoit que le faible taux des sinistres en Ontario ne se maintiendra pas. En outre, le nouveau système de « grilles » de tarification automobile de l'Alberta est trop récent pour que l'industrie puisse évaluer ses hypothèses actuarielles.

L'impact des catastrophes survenues à l'extérieur du Canada sur les réassureurs étrangers peut avoir un effet marqué sur les marchés intérieurs, et plus particulièrement sur la tarification des risques. Les ouragans qui ont frappé la Floride et les Caraïbes, les cyclones et les séismes qui ont touché le Japon et le tsunami qui a dévasté l'Asie en 2004 ne semblent pas avoir eu de répercussions sensibles sur la tarification, mais cela pourrait changer si des événements de ce genre continuent de se produire.

À la fin d'octobre 2004, le procureur général de l'État de New York a intenté des procédures contre Marsh & McLennan, la plus importante firme de courtage d'assurance au monde, pour des infractions à la loi antitrust et pour avoir touché des commissions conditionnelles de sociétés avec lesquelles elle faisait affaire. Même si le BSIF suit le dossier de près, il est difficile de préciser dans quelle mesure l'enquête en cours aux États-Unis aura des répercussions sur la conduite des affaires au Canada.

Politiques de surveillance

Institutions financières

Le BSIF applique un Cadre de surveillance fondé sur les risques qui lui permet de mieux dépister les pratiques imprudentes ou néfastes d'une institution financière, et d'intervenir en temps utile. Il évalue les risques inhérents aux activités d'envergure de l'institution, et la mesure dans laquelle la gestion de ces risques est efficace, et il surveille la situation financière de l'institution.

Lorsque la situation s'y prête, le BSIF s'appuie sur les travaux des fonctions de contrôle de la gestion des risques de l'institution, parmi lesquelles se trouvent le conseil d'administration et la haute direction, pour s'assurer de l'existence de politiques et de processus adéquats et de leur application à tous les échelons, de manière à gérer les risques et à les contenir à des niveaux acceptables. Le BSIF s'appuie en outre sur le travail des vérificateurs externes pour s'assurer de la fidélité des états financiers vérifiés, et sur les travaux des actuaires désignés pour contrôler l'adéquation du passif des polices.

La surveillance comprend aussi des vérifications sur les lieux des méthodes opérationnelles, des mécanismes de contrôle et de l'adéquation des pratiques de gestion des risques et de gouvernance des institutions. Conformément au mandat d'intervention précoce du BSIF, les institutions à problème font l'objet, au besoin, d'un niveau d'examen et d'intervention plus élevé.

ÉQUIPES DU SECTEUR DE LA SURVEILLANCE

La surveillance de chaque institution financière relève d'un gestionnaire chargé des relations avec l'institution en cause, qui sert de principal point de contact de cette dernière au BSIF. Ce gestionnaire doit avoir une connaissance poussée de l'institution et disposer d'une évaluation à jour de son profil de risque. Le gestionnaire affecté à un conglomérat s'occupe uniquement de ce dernier, mais d'autres gestionnaires peuvent s'occuper d'un groupe de huit à dix institutions de moindre envergure. Le gestionnaire peut compter sur une équipe de surveillance pour l'aider à effectuer les évaluations et, au besoin, sur divers spécialistes.

La composition des équipes de surveillance peut varier d'une année à l'autre à mesure que de nouvelles questions se font jour et agissent sur le profil de risque des institutions. Le gestionnaire choisit les membres des équipes de surveillance en fonction de leur connaissance et de leur expertise de différents aspects opérationnels ou fonctionnels.

COTE DE RISQUE COMPOSITE (CRC)

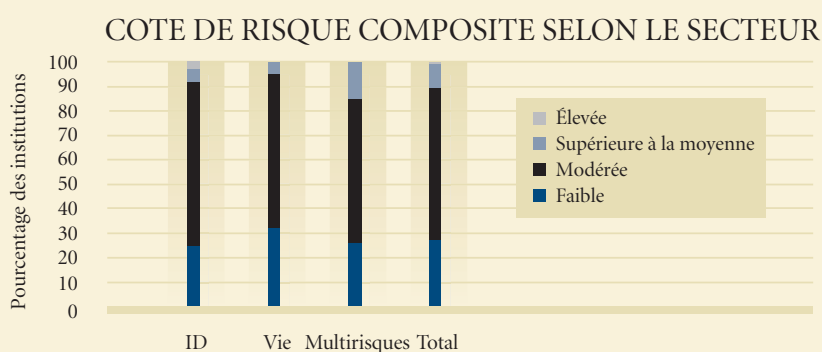
La cote de risque composite (CRC) représente l'évaluation globale par le BSIF de la sûreté et de la stabilité d'une institution. La CRC se fonde sur une série de critères d'évaluation élaborés en consultation avec l'industrie. Il y a quatre niveaux de cote de risque composite, à savoir faible, modérée,

Le nombre d'institutions classées à un stade a diminué en 2004-2005, surtout en raison du redressement de l'industrie des assurances multirisques. Le nombre de sociétés d'assurances multirisques classées à un stade à la fin de 2004-2005 a chuté de près de moitié par rapport à l'année précédente. La grande majorité des institutions classées à un stade avaient reçu la cote préalerte (stade 1).

supérieure à la moyenne ou élevée. La CRC est communiquée à la plupart des institutions au moins une fois l'an (certaines institutions inactives ou en liquidation volontaire peuvent ne pas être cotées). La confidentialité de ces cotes est protégée par règlement.

À la fin de mars 2005, 90 % des institutions évaluées avaient une cote faible ou modérée. Cela représente une amélioration par rapport à l'année précédente puisque 83 % des institutions avaient alors reçu l'une de ces deux cotes. Les cotes de position reflètent la nature relativement saine des pratiques et des politiques

de gestion des risques des institutions financières canadiennes, tandis que l'amélioration procède en partie du maintien de conditions économiques et financières favorables aux institutions. Seulement 1 % des institutions (quatre institutions) ont reçu une cote élevée.

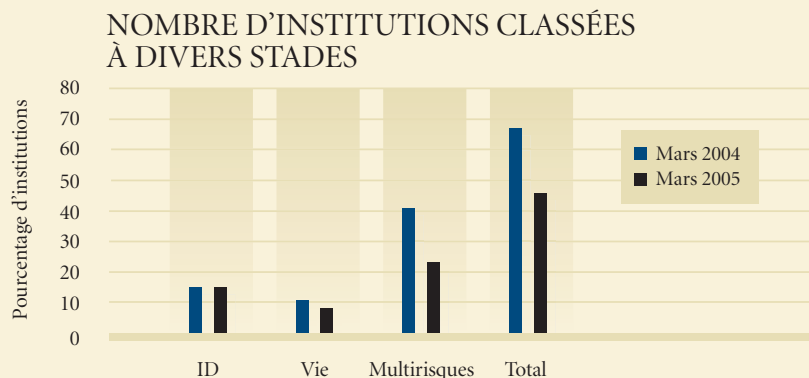


À la fin de mars 2005, 90 % des institutions financières évaluées ont reçu la CRC faible ou modérée.

COTES D'INTERVENTION

Le BSIF attribue aussi à chaque institution une cote d'intervention, conformément à son *Guide d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*, qui détermine le degré de surveillance dont l'institution fait l'objet. En gros, ces cotes sont les suivantes : normale (aucun stade); préalerte (stade 1); risque pour la viabilité ou la solvabilité (stade 2); viabilité financière future sérieusement compromise (stade 3); et non-viabilité/insolvabilité imminente (stade 4).

Le nombre d'institutions classées à un stade a diminué en 2004-2005, surtout en raison du redressement de l'industrie des assurances multirisques. Le nombre de sociétés d'assurances multirisques classées à un stade à la fin de 2004-2005 a chuté de près de moitié par rapport à l'année précédente. La grande majorité des institutions classées à un stade ont reçu la cote préalerte (stade 1).



Le redressement de l'industrie des assurances multirisques a contribué à la forte chute du nombre d'institutions classées à divers stades en 2004-2005.

Établissement de règles

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« . . . promouvoir l'adoption par les dirigeants et les administrateurs des institutions financières de politiques et de procédures visant à contrôler et à gérer le risque. »

L'établissement de règles, notamment en contribuant à la préparation de modifications législatives, en ébauchant des règlements et des lignes directrices et en participant aux efforts d'organismes de normalisation (au pays et à l'étranger), joue un rôle prépondérant dans la capacité du BSIF à s'acquitter de son mandat. En 2004-2005, le BSIF a continué de promouvoir des pratiques institutionnelles propices à une saine gestion des risques. Par le biais d'organisations internationales, il a aussi contribué à l'élaboration de saines règles internationales à l'intention des multinationales financières.

Établissement de règles au pays

Collaboration avec les organismes de normalisation

En 2004-2005, le BSIF a aidé le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) à diffuser une norme sur la comptabilisation des instruments financiers, plus particulièrement en ce qui touche l'option d'évaluation à la juste valeur. Le BSIF a collaboré activement avec le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) à la préparation d'une norme semblable, qui découle en bonne partie de la présence du BSIF au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF diffusera des consignes afin de promouvoir une saine gestion des risques par les institutions financières lorsqu'elles utilisent l'option d'évaluation à la juste valeur. On y soulignera, par exemple, que l'option d'évaluation à la juste valeur ne doit être employée que si l'on dispose d'estimations raisonnables de la juste valeur, et qu'il faut prévoir des processus d'évaluation rigoureux compte tenu de l'impact que la juste valeur peut avoir sur les états financiers et le capital.

Au cours de l'exercice, le BSIF a publié un préavis traitant des répercussions à long terme, sur les rapports des institutions financières fédérales, de l'adoption du chapitre 1100, *Principes comptables généralement*

reconnus (PCGR), du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ce chapitre établit des normes sur la préparation de rapports financiers conformes aux PCGR, en plus de décrire les éléments et les sources des PCGR canadiens. Le préavis décrit les exigences à l'égard des rapports réglementaires sur l'adéquation des fonds propres que les institutions doivent respecter à l'égard de certains instruments dans les rapports qu'ils soumettent au BSIF. Ce dernier a dirigé la discussion de questions connexes à l'échelle internationale, auprès du CBCB, et au pays, avec les institutions financières, avant de dégager ses conclusions.

De concert avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières, le BSIF a participé à l'examen du stade de démarrage du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Ce dernier a été mis sur pied en 2003 et chargé de favoriser la confiance du public dans l'intégrité des rapports financiers des sociétés canadiennes cotées en favorisant une vérification indépendante de haut calibre. Bien que des progrès intéressants aient été faits, les résultats futurs dépendront de ce que les cabinets de vérification individuels corrigent les lacunes que le CCRC a décelées.

Le BSIF travaille en étroite collaboration avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour veiller à ce que ses normes soient appropriées et débouchent sur des évaluations acceptables. Il siège à divers comités des pratiques de l'ICA, et les membres de la direction de nos deux organismes se rencontrent plusieurs fois par année. En 2004-2005, le BSIF a commencé à recevoir les résultats de la première série d'examens externes du travail des actuaires désignés par les sociétés. Ces examens se déroulent selon les conditions et les procédures décrites dans la ligne directrice E-15 du BSIF et dans les normes de l'ICA.

Consignes sur le capital

En 2004-2005, le BSIF a publié des modifications surtout afin de préciser les éléments de la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) qui suscitaient le plus de questions de la part de l'industrie de l'assurance-vie. Ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur la méthodologie. Le BSIF a collaboré avec l'industrie dans un dossier précis, afin d'établir des mesures améliorées du risque qui encouragent une meilleure gestion des risques pour les exigences visant les fonds distincts et la mortalité. Ces nouvelles exigences devraient être en place à la fin de 2005.

En février 2005, le BSIF a publié un document de consultation résumant ses points de vue au sujet des orientations futures possibles des règles sur le capital des sociétés d'assurance-vie. Cette étude a été lancée à la lumière des changements réglementaires apportés sur la scène nationale et internationale et de questions soulevées par l'industrie des assurances.

Le BSIF a publié un document de consultation résumant ses points de vue au sujet des orientations futures possibles des règles sur le capital des sociétés d'assurance-vie et il a invité l'industrie à le commenter.

Le thème émergent de toute nouvelle exigence de capital est d'encourager les institutions financières à élaborer de meilleures méthodes de gestion et de contrôle des risques et à recueillir des données pour utiliser le plus possible leurs propres composantes du risque. Le document de consultation énonce les conditions à remplir pour modifier ultérieurement le calcul du MPRCE et propose de solliciter la collaboration de l'industrie. Le BSIF suggérera des modifications après examen des commentaires de l'industrie.

En février 2005, le BSIF a publié un projet de ligne directrice établissant un cadre pour évaluer la suffisance du capital des sociétés de portefeuille d'assurances et des sociétés d'assurance-vie inactives. Ce projet de ligne directrice tenait compte des commentaires formulés précédemment par l'industrie au sujet d'un document de consultation.

Ce régime est conçu pour faire en sorte que le groupe consolidé relevant d'une société de portefeuille dispose d'un capital suffisant pour couvrir les pertes imprévues. Dans certains cas précis, au lieu de recourir à la consolidation, le BSIF se propose d'accorder une déduction au titre des participations dans des filiales étrangères d'assurance-vie d'envergure. Cette approche tient compte du fait que les règles d'un organisme étranger de réglementation reflètent parfois mieux les risques inhérents au marché local. Cette approche tient compte de l'adéquation du capital à l'échelle du groupe, est plus sensible au risque et favorise des pratiques saines de divulgation. La version finale du régime de capital a paru en juin 2005.

Autres consignes

TITRISATION

Les institutions financières recourent de plus en plus à des mécanismes de transfert du risque, comme la titrisation ou les dérivés du crédit, pour atténuer leur exposition au risque et mieux gérer leurs fonds propres. Or, la constatation inadéquate des risques résiduels que comportent ces opérations peut engendrer de sérieux problèmes pour les institutions. En novembre 2004, le BSIF a mis la dernière main à la ligne directrice B-5, *Titrisation de l'actif*, dont une version provisoire avait paru l'année précédente. Cette ligne directrice comporte une approche à l'égard des fonds propres davantage axée sur le risque qui englobe des cotes externes, instaure des améliorations issues d'examen systémiques et précise les règles.

DIVULGATIONS COMPTABLES

Le BSIF a diffusé sa ligne directrice D-9, *Divulgation des sources de bénéfices (sociétés d'assurance-vie)*, en décembre 2004 pour améliorer la divulgation de l'information financière par les sociétés d'assurance-vie. La ligne directrice prévoit que les sociétés doivent publier, dans leurs états financiers annuels, une analyse de leurs bénéfices selon la source. Le BSIF a collaboré avec l'Institut canadien des actuaires à l'élaboration de consignes pour les actuaires des sociétés au sujet du classement et de la constatation appropriés des postes des états financiers.

Le BSIF a aussi émis de nouveau la ligne directrice E-12, dans laquelle il énonce ses attentes sur la façon dont les sociétés d'assurance-vie doivent utiliser les billets de cession interne. Les sociétés d'assurance-vie fragmentent habituellement leur actif pour le faire correspondre aux provisions techniques de certains blocs de polices; les billets de cession interne servent à répartir l'actif entre divers secteurs. L'industrie a formulé un certain nombre de suggestions depuis la première parution de la ligne directrice, en 2000. La version révisée tient compte de cette rétroaction tout en préservant les normes d'évaluation.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le BSIF a publié des consignes sur la gestion du risque de taux d'intérêt qui reflètent les grands principes formulés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) dans son document de juillet 2004 intitulé *Principles for the Management and Supervision of Interest Rate Risk*. La ligne directrice B-12 vise à communiquer à l'industrie, de façon plus transparente et plus précise, les attentes du BSIF touchant certains aspects de la gestion du risque de taux d'intérêt.



SHEAU SOON
Analyste,
Division des fonds propres,
Secteur de la réglementation

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes

Le BSIF a revu sa ligne directrice B-8, *Mécanismes pour détecter et décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, en novembre 2004. Il s'agissait de la mettre à jour pour fournir des précisions et des détails supplémentaires au sujet des pratiques dans certains domaines, et de refléter un certain nombre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Le Canada est membre du GAFI, un organisme intergouvernemental qui a pour mission de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le BSIF a accru son effectif chargé d'évaluer les mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Ces évaluations permettent au BSIF d'examiner la capacité des institutions financières de détecter et de décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En 2004-2005, le BSIF a ciblé davantage les institutions de dépôts de moindre envergure que les conglomérats bancaires et d'assurances. Même s'il entend continuer en permanence d'examiner certaines opérations des conglomérats, le BSIF estime qu'il devra surveiller de plus près les institutions de plus petite taille.

En juin 2004, le BSIF a conclu un protocole d'entente avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) après l'adoption de mesures législatives autorisant l'échange de renseignements et d'analyses sur le respect de la partie 1A de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. C'est ainsi que le BSIF a pu faire porter son programme d'évaluations sur des questions préoccupant les deux organismes, de manière à mieux cibler et à rendre plus efficace le travail de chacun, en plus de minimiser le chevauchement et le double emploi.

Activités internationales

De plus en plus, tant pour les banques que pour les sociétés d'assurance-vie, les règles sont fixées à l'échelle internationale, et non au Canada. Le rôle du BSIF est de participer à l'élaboration de règles solides, de s'assurer que ces règles tiennent compte de la situation canadienne et de les mettre en œuvre sans que les institutions canadiennes ne soient désavantagées par rapport à leurs concurrents étrangers.

Au cours de l'exercice, le BSIF a établi davantage de liens informels, mais efficaces, avec des organismes étrangers de surveillance. En 2005-2006, il explorera des occasions d'échanger des renseignements avec les autorités de contrôle de certains pays qui réglementent d'importantes filiales étrangères de banques canadiennes. L'objectif consiste à trouver des façons de mieux coordonner les travaux de surveillance et la mise en commun des résultats. Par le biais des réunions de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le BSIF a aussi cherché à établir des liens avec des organismes étrangers de surveillance des assureurs-vie.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) est la principale tribune réunissant les organismes de réglementation et de surveillance des multinationales bancaires des pays du Groupe des Dix (G10). Au fil des ans, il est devenu un chef de file de l'établissement des règles. Dans le cadre de ce processus, le BSIF a sollicité le point de vue des banques canadiennes et partagé l'expertise du Canada avec les autres membres du CBCB, et il continue de le faire.

En juin 2004, le CBCB a publié son nouveau cadre de fonds propres intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé*, couramment appelé « Bâle II ». Ce cadre renferme une nouvelle série de normes pour les exigences minimales de fonds propres à l'intention des organisations bancaires. Par la suite, en août 2004, le BSIF a publié, afin de consulter les multinationales bancaires canadiennes, une série de documents d'orientation sur des questions laissées à la discrétion des autorités de contrôle nationales et sur les modalités d'application du nouveau cadre par le BSIF. Les résultats de ces consultations seront intégrés à la nouvelle norme de fonds propres du BSIF. Celui-ci continue de consulter l'Association des banquiers canadiens à l'égard d'autres questions d'interprétation à mesure qu'elles se font jour, de manière à appuyer la mise en œuvre du nouveau cadre international.

Le BSIF continue de jouer un rôle actif et influent dans l'élaboration des normes du CBCB du fait que le surintendant, Nicholas Le Pan, est vice-président du Comité et que le surintendant auxiliaire du Secteur de la réglementation, Julie Dickson, y siège également. Le surintendant préside en outre le Groupe de mise en œuvre de l'Accord (GMA), qui relève du CBCB. Le GMA met en commun l'information sur les approches de mise en œuvre des membres, contribuant ainsi à l'uniformité des mécanismes de mise en œuvre. Le GMA a notamment examiné des questions touchant l'interaction entre les autorités de contrôle des pays d'attache et des pays hôtes. Le BSIF participe aux travaux de sous-comités techniques chargés de divers aspects du cadre, et il continue de fournir des consignes ou de solliciter les commentaires du public sur des questions particulières.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

Le BSIF joue un rôle de premier plan dans les activités de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), qui assume de plus en plus activement son rôle d'organisme de normalisation de la surveillance des sociétés d'assurance-vie et multirisques. Le BSIF siège au Comité de direction de l'AICA, au sous-comité du budget et à divers sous-comités techniques. On est à jeter les bases de futures consignes au moyen d'une série de documents, et le BSIF a participé à l'élaboration de bon nombre d'entre eux portant sur l'évaluation de la solvabilité des assureurs. Il contribue en outre à un autre document en préparation sur la gestion de l'actif-passif, à l'intention du Conseil des normes comptables internationales. Le BSIF participe également à l'élaboration de propositions sur la constatation internationale des provisions techniques.

Le BSIF fait aussi partie d'autres organisations internationales comme l'Instance conjointe, le Forum sur la stabilité financière, les Surveillants financiers intégrés et l'Association of Supervisors of Banks of the Americas (ASBA).

Le BSIF a publié, afin de consulter les multinationales bancaires canadiennes, une série de documents d'orientation sur des questions laissées à la discrétion des autorités de contrôle nationales et sur les modalités d'application du Dispositif révisé Bâle II par le BSIF.

ABHILASH BHACHECH

*Directeur général,
Services d'évaluation des
risques liés à l'exploitation
et aux fonds propres,
Groupe de soutien de la surveillance*

MEENU JOSHI

*Surveillante principale,
Conglomérat de groupes
d'institutions de dépôts,
Groupe des conglomérats financiers*

Secteur de la surveillance



Agrément

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

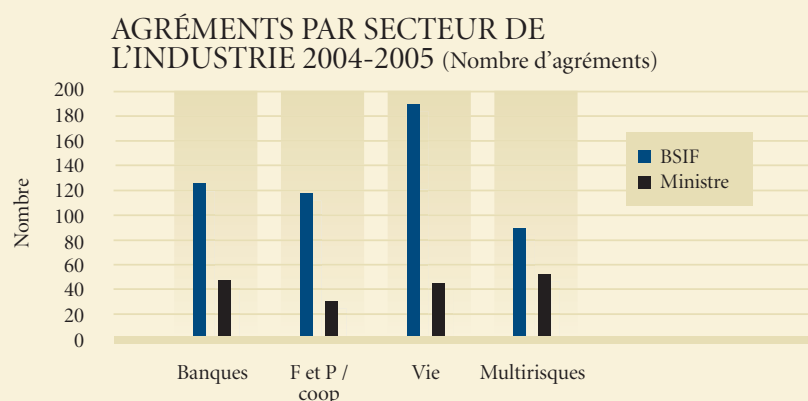
« Le surintendant exerce les attributions que lui confèrent les lois mentionnées à l'annexe... »

Les institutions financières fédérales et les autres requérants doivent obtenir l'agrément pour effectuer certains types d'opérations, y compris les constitutions en société, les ordonnances de fonctionnement pour exercer des activités au Canada, les restructurations et les changements de propriété.

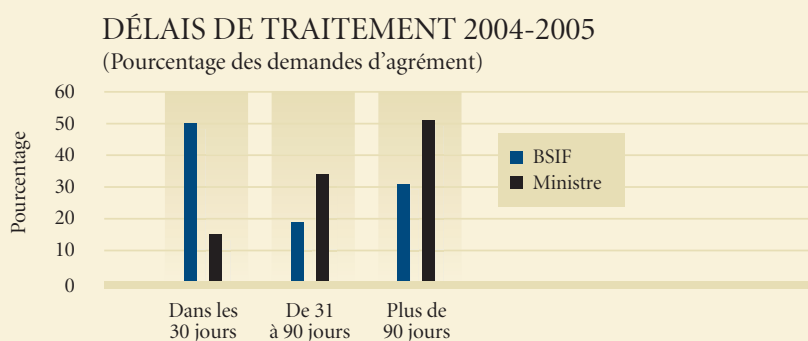
Demands et avis

En 2004-2005, le BSIF a traité 691 demandes d'agrément, une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Un peu plus de 52 % de ces demandes étaient admissibles à la « présomption d'agrément » (c.-à-d. automatiquement approuvées dans les 30 jours suivant la réception à moins que le surintendant n'ait soulevé une préoccupation). Environ 59 % d'entre elles ont en fait été traitées dans les 30 jours. La plupart des cas de dépassement des délais réglementaires étaient dus à des demandes incomplètes.

Les demandes d'agrément ministériel ont représenté 25 % des demandes d'agrément traitées par le BSIF en 2004-2005. Même si le nombre de ces demandes était moins élevé, leur évaluation a habituellement pris plus de temps puisqu'elles étaient plus complexes et que des questions de politique publique étaient en cause.

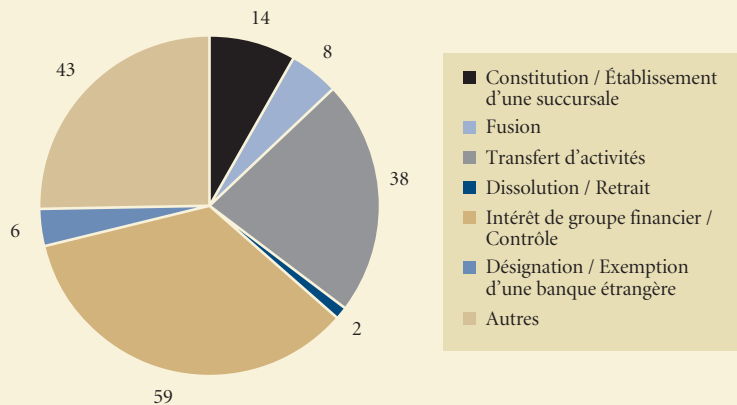


Le BSIF a traité 691 demandes d'agrément, soit 3 % de plus que l'année précédente.

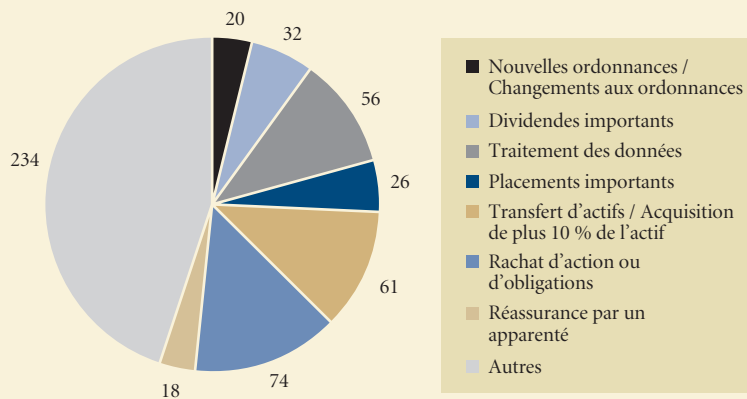


Les demandes d'agrément ministériel représentent 25 % du total.

PRINCIPAUX TYPES D'AGRÉMENTS MINISTÉRIELS (Nombre d'agrément)



PRINCIPAUX TYPES D'AGRÉMENTS DU BSIF (Nombre d'agrément)

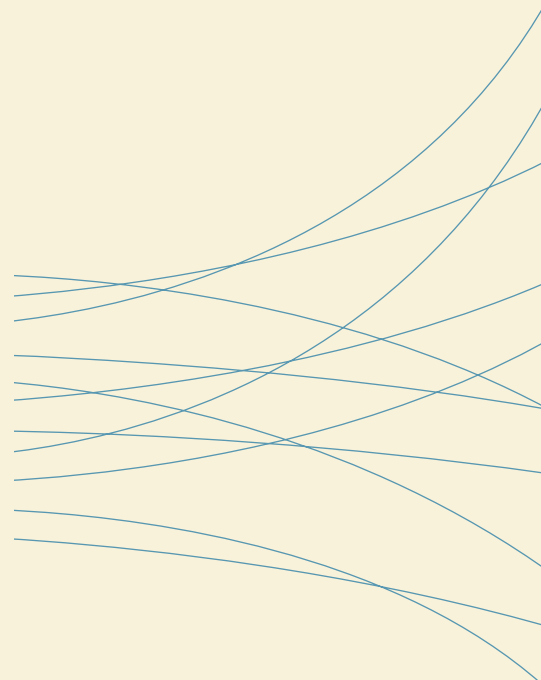


Le BSIF émet des avis anticipés à l'égard de certains instruments de capital et approuve l'emploi de certains modèles par les institutions pour garantir qu'elles se conforment au régime du capital réglementaire. Au total, 33 de ces avis et agréments ont été fournis en 2004-2005.

Comme par les années passées, plusieurs parties intéressées ont communiqué avec le BSIF pour discuter de la constitution en société de nouvelles banques à participation restreinte, conformément au projet de loi C-8 promulgué en 2001. Certaines de ces discussions ont donné lieu à des demandes formelles qui en sont à diverses étapes d'examen. L'une de ces demandes s'est soldée par l'établissement d'une nouvelle banque canadienne à participation restreinte, la Banque Patrimoine Dundee.

Normes de rendement

Au cours de l'exercice, le BSIF a élaboré des normes de rendement précisant les délais de traitement des demandes d'agrément et de prestation d'autres services assujettis à des droits d'utilisateur. Cette initiative rejoint l'engagement du BSIF et du gouvernement du Canada d'accroître la responsabilisation et la transparence des services fournis. Le BSIF évaluera son rendement en regard de ces normes et en fera rapport en 2005-2006.



Orientation et formation

Soucieux de rehausser la transparence de son processus d'agrément et de mieux faire comprendre son interprétation des lois régissant les institutions financières fédérales, le BSIF met au point des préavis et des décisions ayant valeur de précédent.

En 2004-2005, le BSIF a publié la version révisée de huit Instructions relatives aux opérations afin de fournir des consignes additionnelles au sujet de facteurs dont il tient compte pour évaluer les demandes. Le BSIF a également publié neuf décisions ayant valeur de précédent sur des questions comme l'assurance-aquiculture, les opérations concrètes sur marchandises, l'utilisation non autorisée du terme « banque » et le concept des activités commerciales exercées au Canada en vertu de la partie XII de la *Loi sur les banques*. Le BSIF a aussi élaboré de nouvelles pratiques administratives pour rationaliser deux types courants d'agréments ayant trait aux dividendes importants et au traitement des données à l'étranger.

En octobre 2004, le BSIF a été l'hôte du troisième colloque de la Division de la législation et des approbations tenu depuis 2002, à l'intention des institutions financières et de leurs conseillers. Plus de 100 participants ont assisté au colloque, à Toronto. La rencontre portait sur des questions liées au processus d'agrément du BSIF et visait à mieux expliquer les initiatives d'élaboration de consignes en cours et d'autres questions d'actualité. Les résultats des consultations menées en 2004 sur le processus d'agrément du BSIF, dont il a été question précédemment, ont été présentés à l'occasion du colloque. Comme c'était le cas lors des colloques précédents, la plupart des participants ont dit souhaiter que cette initiative soit périodiquement répétée.



MONIQUE CHAMPAGNE

*Gestionnaire,
Mesures législatives
et initiatives stratégiques,
Division de la législation
et des approbations,
Secteur de la réglementation*